

Alès, le jeudi 21 novembre 2024

Direction Générale
Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU
Tél. : 04.66.56.42.82

N/Réf : PC/DG/2024

Objet : Convocation Comité Syndical

P.J. :
- Note relative à l'ordre du jour
- Procès-Verbal du Comité Syndical du 26 septembre 2024
- Rapports d'orientation budgétaires (SMPC et PLIE)

Madame, Monsieur le Délégué et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la séance du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes qui se tiendra le :

**Jeudi 28 novembre 2024 à 18 h 00
Bâtiment ATOME
2 rue Michelet
30100 ALES**

L'ordre du jour de ce Comité sera le suivant :

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2024

II. FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du PLIE Cévenol

III. RURALITÉ

3. Validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027
4. Contrats Bourgs-Centres Occitanie
 - 4.1 Commune de Génolhac
 - 4.2 Commune de Saint-Privat-des-Vieux
 - 4.3 Commune de Vézénobres

IV. DIRECTION GÉNÉRALE

5. Liste des décisions prises par délégation

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Délégué et Cher(e) Collègue**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Christophe RIVENQ



COMITÉ SYNDICAL

DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 à 18h00

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

I. ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2024

Il convient d'approuver le Procès-verbal du Comité Syndical du 26 septembre 2024, ci-joint.

Les remarques éventuelles apportées par les membres du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes doivent parvenir de façon succincte au Service des Assemblées, avant la tenue de la séance, afin que Monsieur le Président puisse en donner lecture lors de l'Assemblée.

II. FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Contexte

Né d'une volonté des élus du territoire de promouvoir des coopérations au service du développement des Cévennes, le Pays des Cévennes a entrepris différents projets tels que :

- les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire à travers la révision du SCoT qui a été lancée par délibération en date du 20 octobre 2022,
- le raccordement haut-débit internet,
- le développement de filières économiques en matière de tourisme, de produits du terroir et du bois, le thermalisme humain et équin, les plantes à parfums, aromatiques et médicinales
- l'appui à la structuration de pôles de centralité,
- la Charte Forestière de Territoire,
- le Contrat Local de Santé avec la mise en place d'une démarche territorialisée de santé et de maisons de santé pluriprofessionnelles,
- l'animation et la gestion du fonds européen LEADER via le GAL Cévennes,
- le Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi (PLIE).

Ces projets ont commencé à produire leurs fruits et contribuent d'ores et déjà au développement durable du Pays des Cévennes.

Révision du SCoT du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical du 20 octobre 2022 a voté à l'unanimité le lancement de la révision du SCoT du Pays des Cévennes. Cette révision consiste à définir un nouveau projet à l'échelle du Pays des Cévennes à l'horizon 2050 en prenant en compte à la fois l'évolution du contexte réglementaire et territorial, dans un objectif de transition écologique et de réduction progressive de l'artificialisation des sols (objectif ZAN 2050), ainsi que les spécificités propres du Pays qui en font son image et sa dynamique (réindustrialisation, valorisation de la forêt, dynamique touristique). En application de la loi Climat et Résilience du 21 août 2021, la révision du SCoT doit être approuvée au plus tard en février 2027.

Un appel d'offre a été lancé en décembre 2022 pour sélectionner le bureau d'étude en charge de la mission d'études et d'assistance à la révision du SCoT du Pays des Cévennes. 6 offres ont été réceptionnées au 31 janvier 2023. Après analyse des offres, il a été retenu le bureau d'étude CITTANOVA dont le marché a été notifié le 31 mai 2023 pour un montant de 198 300 € HT. Ce budget va s'échelonner sur 4 ans (2023-2026) en fonction des 6 phases définies dans le marché.

Un avenant n°1 a été notifié le 9 octobre 2023 pour permettre une facturation plus régulière des prestations à chaque phase et tenir compte des frais engagés par le prestataire lors du lancement de chaque phase (déplacements, réunions). Il a été convenu un acompte de 20% à la date de notification de l'ordre de service de démarrage de chaque phase. L'acompte à la remise des documents provisoires est réduit à 40% au lieu de 60%. L'acompte de 40% initialement prévu à la remise des documents finalisés est quant à lui maintenu.

En 2024, la phase 1 « Élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement » et la phase 2 « Définition du Projet d'Aménagement Stratégique - PAS » pour un montant total de 118 000 €, ont été engagées.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) attribuée pour l'exercice 2023 s'élève à 35 000 €. Cette subvention est versée par l'État pour aider les communes et EPCI à financer leur document de planification. Cette subvention a été perçue en 2023.

La chargée de mission SCoT a été recrutée le 12 juin 2023, en contrat de projet pour 3 ans. Un poste non permanent à temps complet d'assistant administratif SCoT a été créé par délibération du 19 décembre 2022. Le recrutement a été réalisé en février 2024.

Le diagnostic du SCoT a été présenté en comité de pilotage le 10 juin 2024, Les premiers ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) se sont tenus en octobre et novembre 2024

L'année 2025 constituera le cœur de la démarche avec la validation du PAS. Les postes de chargé de mission et d'assistant administratif sont maintenus.

Charte Forestière de Territoire

La Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes a été réactivée en 2018. Après une 4e CFT de 2021-2024, le Comité syndical a décidé de poursuivre la démarche avec un nouveau plan d'actions pour 2024-2027. La CFT comprend donc une stratégie forestière, mise en œuvre par un plan de 16 actions, réalisées par 16 maîtres d'ouvrage différents, sur 3 ans.

Des subventions du FEADER et de la Région ont été sollicitées fin octobre 2024 pour un montant de 122 183,42 €, afin de financer à 80 % les coûts du poste de chargée de mission, les frais de déplacements et une partie des frais de structures, sur 3 ans (2024-2027). La réponse est attendue pour la fin du 1^{er} semestre 2025. Pour 2025, les charges prévisibles de personnel s'élèvent à environ 60 945 €.

Le 16 juin 2024 a eu lieu à La-grand-Combe la première édition de la « Fête de la Forêt » du Pays des Cévennes », organisée avec le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Sud-Lozère et le PETR Causses Cévennes. Plus de 1 000 visiteurs ont été accueillis.

En 2024, l'action sur la création d'une micro-filière autour de la résine du pin maritime s'est poursuivie par l'appui au développement du débouché dans le thermalisme. Elle a abouti à :

- la formulation inédite d'un soin thermal biosourcé et écocertifié à base d'huile essentielle de térébenthine des Cévennes, pour une potentielle utilisation à la station thermale des Fumades,
- l'achat de 50 litres d'huile essentielle de térébenthine de pin maritime pour la création d'un prototype des premières douches térébenthinées totalement biosourcées et écocertifiables en France.

A l'occasion de l'élaboration des plans d'actions 2024-2027, le PETR Sud-Lozère, le PETR Causses et Cévennes et le Pays des Cévennes coopéreront sur 3 actions : la Fête de la Forêt des Cévennes, la réflexion (pilotée par le Parc national des Cévennes) du développement de la micro-filière piquets de châtaignier et la refonte de document d'aides à la décision pour intégrer les évolutions du dérèglement climatique, avec la création inédite d'un réseau de forestiers locaux en Cévennes pour la capitalisation des recommandations à diffuser face au dérèglement climatique.

Un premier projet à Barjac introduisant du bois local a été subventionné à hauteur de 17 230 € pour la réhabilitation du Donjon.

Concernant les actions sous maîtrise d'ouvrage du Pays des Cévennes en 2025 :

- La production de douches thermales térébenthinées à moyenne échelle.
Il s'agira de faire tester ce soin innovant par une ou plusieurs stations thermales.

- Le lancement d'un plan d'actions sur la structuration des filières :
 - pin maritime,
 - paille (riz ou blé),
 - terre crue,

Ce plan consiste en la réalisation d'actions visant à l'amélioration des sélections d'arbres pour le bois-construction en forêt, l'amélioration des rendements sciage et séchage du pin maritime, l'amélioration des connaissances des capacités d'approvisionnements des filières paille et terre crue, etc.

Ce projet est en lien avec l'écoquartier prévu à Saint-Hilaire-de-Brethmas avec le démonstrateur concret d'un bâtiment qui mobiliseraient environ 500 m³ de pin. Une subvention de 50 % de la Banque des Territoires a été sollicitée.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire les adhésions aux associations : Collectivités Forestières du Gard, FOGFOR, Forêt Méditerranéenne, Pôle de compétitivité national XYLOFUTUR, FIBOIS Occitanie (interprofession), Radio Bartas, "CRITT Bois Occitanie" -Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie du Bois.

CHAMPS ECONOMIQUES EXPLORATOIRES

Les secteurs industriels, touristiques et agricoles ont alerté sur la question de la ressource en eau.

L'étude de faisabilité relative aux économies d'eau et au stockage pour l'A.S.A. de St Jean de Maruejols et Avéjean a été réalisée entre 2023 et 2024 pour un montant de 70 000 €. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département du Gard.

L'étude a débuté en février 2023. La phase 1 (diagnostic) a été livrée le 11 juillet 2023 (50 653,44 €). La phase 2 (11 957,16 €) portant sur les différents scénarios envisageables pour atteindre les débits objectifs d'étiage s'est tenue le 27 novembre 2023. La phase 3 proposant un bouquet d'actions s'est achevée en mars 2024, soldant ainsi la mission à l'exception du COPIL de présentation finale

Données financières générales

1. Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les éléments présentés ci-après retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Pays des Cévennes.

Dépenses de fonctionnement de 2019 à 2024

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Charges à caractère général	117 645	169 117	164 932	142 011	113 479	186 306
Autres charges de gestion courante (subventions - indemnités aux élus)	24 002	52 612	134 298	106 319	121 390	93 080
Reversement à Alès Agglomération SPANC					350 000	
Frais de personnel Charte forestière et SCoT	48 711	50 608	60 939	88 021	127 777	136 193
Subvention Haut débit	105 500	116 000	115 000	88 500	62 500	
Intérêts de la dette	32 312	27 914	23 329	18 730	14 425	14 218
Dépenses totales de fonctionnement	525 293	618 154	635 307	587 624	872 603	694 786

Les charges à caractère général sont stables depuis 2019. Elles sont constituées notamment en 2024 par les actions entreprises dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (Programmation de la 2^{ème} édition de la Fête de la Forêt à la Grand'Combe, travaux de recherche de formulation de douche thermique térébentinée écocertifiable ...).

Concernant les charges de gestion courante, elles sont seulement constituées en 2018 et en 2019 par la cotisation versée à l'Agence d'Urbanisme.

En 2023 les charges augmentent avec le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre National de la Propriété Forestière dans le cadre du partenariat sur la Charte Forestière de Territoire.

Une dépense exceptionnelle impacte 2023 : le reversement d'une partie du résultat de fonctionnement du SPANC clôturé au 31 décembre 2022 à Alès Agglomération. En 2024, des subventions sont attribuées à Alès Myriapolis et la Maison de l'emploi du Grand Alès Pays des Cévennes.

Les frais de personnel augmentent entre 2023 et 2024, du fait du recrutement d'une d'assistante administrative pour le SCoT.

Recettes de fonctionnement de 2019 à 2024

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisions)
Participations des EPCI	379 348	378 020	379 815	383 843	650 206	601 536
Recettes totales	527 301	670 046	489 730	538 657	721 548	715 257

On observe ici le montant perçu de participations des EPCI. Afin de financer la révision du SCoT, les participations ont été augmentées en 2023, puis légèrement diminuées en 2024, afin de s'adapter aux coûts réels des marchés contractés.

Participation par habitant

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation votée	2,50	2,50	2,50	2,50	4,20	3,85

Pour 2025, il est proposé une diminution de la participation de 0,20 €uros.

6. Évolution des dépenses et des recettes d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisions)
Dépenses Investissement	62 307	-	10 857	5 633	259 229	394 761
Subventions perçues	-	-	-	-	-	-
Emprunts mobilisés	-	-	-	-	-	-

Ce tableau fait apparaître à la fois les dépenses d'investissement du Syndicat, les subventions d'équipement perçues et les emprunts mobilisés.

Les principales dépenses d'équipement 2024 portées par le Syndicat consistent en des missions d'assistance à la révision de SCoT (118 000 €). Le montant correspondant au remboursement du capital d'Emprunt s'élève à (151 763 €).

Depuis 2010, le Syndicat n'a pas contracté de prêt et a donc autofinancé ses équipements.

7. Résultats de fonctionnement antérieurs

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisions)
Résultats nets*	407 040	347 882	165 570	773 559	422 128	312 827

*Résultats de fonctionnement non affectés à l'investissement

Le résultat de clôture, excédentaire, devrait diminuer en 2024. Ce résultat permet le financement de la section d'investissement.

8. L'épargne

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisions)
Excédent de gestion	117 710	78 098	-45 086	79 202	-88 799	206 415
Épargne Brute	85 398	50 184	-68 415	60 472	-103 223	192 547
Épargne Nette	-19 571	-59 157	-182 402	-52 884	-187 407	40 783

L'augmentation des participations des EPCI, intervenue en 2023, explique l'amélioration de la chaîne des épargnes en 2024. Cette amélioration n'a pu être constatée en 2023 du fait du reversement à Alès Agglomération à hauteur de 350 000 € d'une partie de l'excédent de fonctionnement du SPANC.

9. Point sur la dette / les annuités

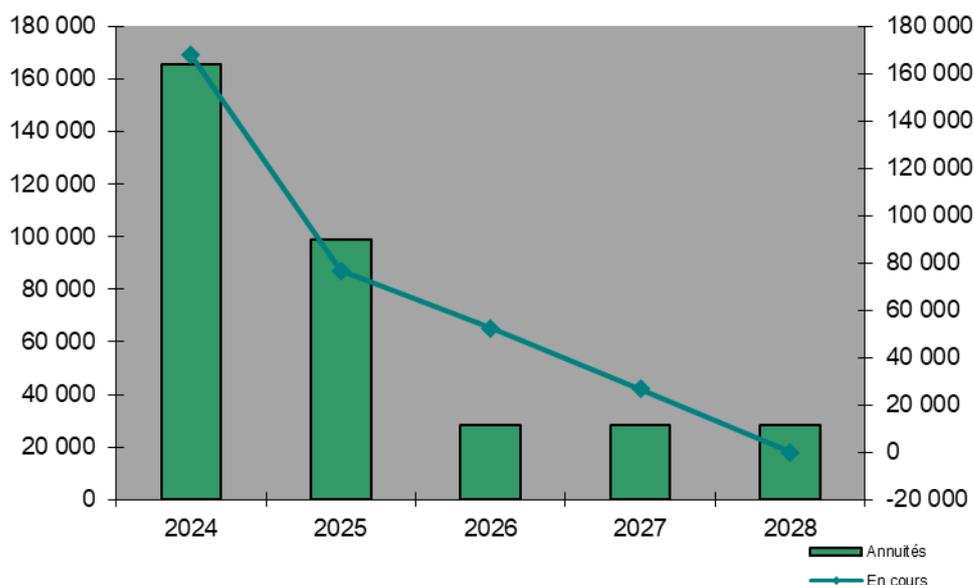
Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31/12	676 174	566 834	452 937	339 581	255 398	167 812
Annuité	137 900	137 900	137 900	132 607	98 682	165 632

L'augmentation de l'annuité d'emprunt en 2024 s'explique par la reprise sur le budget SMPC de l'emprunt Haut Débit.

Tableau d'extinction de la dette

Années	Remb. Capital	Intérêts	Annuités	En cours
2024	151 764	13 869	165 632	167 812
2025	91 128	7 554	98 682	76 684
2026	24 315	3 865	28 180	52 368
2027	25 541	2 639	28 180	26 828
2028	26 828	1 352	28 180	0

PROFIL D EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours restant dû au 31 décembre 2024 est de 167 812 €. La durée d'extinction de la dette (sans emprunt nouveau) comme le fait apparaître le tableau ci-dessus est de 4 ans.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du PLIE Cévenol

Le PLIE Cévenol est depuis 2009 une compétence à la carte du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

L'activité du PLIE Cévenol en 2025 :

Le service du PLIE Cévenol continue à remplir sa mission principale d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emploi à travers l'action des clauses sociales, action jusqu'à présent financée par le Fonds Social Européen (dont l'organisme gestionnaire est le Conseil Départemental du Gard).

Cette action, estimée en 2025 à 77 600 €, s'inscrira dans le nouveau programme FSE+ 2022-2027, dont le montant attribué au PLIE Cévenol n'a pas encore été arbitrée par les autorités de gestion.

Le PLIE Cévenol met également en place des ateliers de professionnalisation destinés aux acteurs du territoire œuvrant dans l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.

III.RURALITÉ

3. Validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2024-2027

Le Pays des Cévennes porte une politique forestière depuis environ 15 ans. Le Comité syndical a décidé en 2023 de poursuivre la démarche pour un nouveau plan d'actions sur 2024-2027. La Commission des élus, avec les structures du Comité de pilotage, ont construit une Stratégie forestière axée sur 3 principes directeurs et 4 objectifs stratégiques sur 6 ans et un plan de 16 actions, portées par 16 porteurs différents (dont 12 publics et 4 privés).

Ces actions portent sur les enjeux locaux du dérèglement climatique, la construction bois, la valorisation d'essences à forts enjeux, la gestion durable forestière et la culture forestière.

La subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie porte sur la coordination, l'animation, l'appui aux porteurs de projets, la veille et la communication des projets de la CFT, le montage des actions portées par le Pays.

Ce nouveau plan a été volontairement resserré autour de 16 actions, pour avoir une meilleure efficacité et renforcer la communication des résultats.

Il est proposé d'approuver le programme de la Charte Forestière de Territoire 2024-2027.

4. Contrats Bourg-Centre Occitanie

La Région Occitanie a reconduit son dispositif Bourg-Centre pour la période 2022-2027.

Il s'agit d'une démarche communale. La Région Occitanie a placé les Pays / PÉTR comme coordonnateur. Les EPCI sont également co-signataires. Le Pays des Cévennes, la communauté de communes De Cèze Cévennes et Alès Agglomération s'engagent par un soutien en matière d'ingénierie.

Génolhac, Saint Privat des Vieux et Vézénobres s'inscrivent dans cette démarche à la suite de Barjac, La Grand'Combe, Saint-Ambroix, Anduze, Saint-Jean du Gard, Saint-Martin de Valgalgues, Salindres et Saint-Julien-les-Rosiers.

4.1 Commune de Génolhac

La commune de Génolhac souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : développer l'offre locative et en accession, en réinvestissant la Grand'Rue en y rénovant des logements et en requalifiant le vieux centre médiéval ;

- axe 2 : valoriser le potentiel de mobilités douces et atteindre la qualité paysagère des entrées de village attendue d'un bourg du Parc National des Cévennes ;

- axe 3 : adapter les activités et équipements aux défis de la transition écologique : mise en phase de l'offre de services, des équipements publics, commerciaux et économiques.

4.2 Commune de Saint-Privat-des-Vieux

La commune de Saint-Privat-des-Vieux souhaite développer 4 axes :

- axe 1 : améliorer les mobilités douces dans l'espace public ;

- axe 2 : maintenir l'attractivité par la qualité du cadre de vie, du bien-être et de la santé des habitants ;

- axe 3 : adapter la ville à l'urgence climatique et sa contribution à la transition énergétique ;

- axe 4 : poursuivre l'aménagement du cœur de village, comme lieu de vie.

4.3 Commune de Vézénobres

La commune de Vézénobres souhaite développer 3 axes :

- axe 1 : améliorer le cadre de vie et le « vivre ensemble » en offrant un haut niveau d'équipements et de services ;

- axe 2 : poursuivre le soutien au développement économique de la commune dans une approche responsable ;

- axe 3 : s'engager dans la transition énergétique et écologique dans tous les domaines de compétences de la commune.

Il est proposé d'approuver ces contrats bourg-centre Occitanie.

IV. DIRECTION GÉNÉRALE

5. Liste des décisions prises par délégation

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Président rapportera, les décisions prises par délégations.